



10 RUE CHRISTOPHE COLOMB  
75008 PARIS  
TEL : 01.47.23.95.09

## PROJET EDUCATIF - ORGANISATION GÉNÉRALE - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

*L'école Saint Pierre de Chaillot est un établissement catholique d'enseignement privé, sous contrat avec l'état, qui dispense une éducation dans le respect des valeurs chrétiennes.*

*Les élèves sont accueillis dans leur diversité au sein de la communauté éducative. Le projet de celle-ci est de développer chez eux le goût d'apprendre, le sens de l'effort et la fierté de réussir. Dans cet esprit, le respect de l'autre, la responsabilité, la générosité et le courage sont les valeurs clés de notre école. En inscrivant leurs enfants, les parents adhèrent aux valeurs et aux règles de vie de l'école Saint Pierre de Chaillot, la famille restant le lieu naturel de l'éducation et de l'épanouissement spirituel des enfants.*

### LA VIE CHRETIENNE DE L'ETABLISSEMENT

*L'école Saint Pierre de Chaillot est un établissement catholique. Il est donc important que chacun en accepte le climat chrétien et s'y montre respectueux. Toute personne entrant dans l'établissement s'engage à respecter ce caractère propre, tant dans ses actes que dans ses propos. Elle s'oblige au moment de son engagement à respecter ce caractère propre en totalité, sans aucune exception ni réserve.*

### LES HORAIRES

- ❖ *Ecole Maternelle : LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI : 8h25-11h45 et 13h45-16h15*
- ❖ *Ecole Primaire : LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI : 8h25-12H00 et 13h45-16h20/30*
- ❖ *La garderie : LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI: commence à 16h15 – finit entre 17h15 et 18h*
- ❖ *L'étude du soir : commence à 17h00 – finit à 18h*

*Tout retard pour venir chercher son enfant après 18h sera facturé 8 euros / quart d'heure*

#### Les portes de l'écoles ouvrent

- *Le matin avant les cours : de 8h15 à 8h25*
- *Pause méridienne : 11h45 et 12h00 puis 13h35 à 13h40*
- *Après la classe : 16h15 à 16h30 puis 18h*

## LES ABSENCES, LES RETARDS, LES OUBLIS

### Les absences :

Toute absence doit être systématiquement signalée à l'enseignante le matin même (**avant 8h30**) par mail. Lors de son retour, l'élève doit présenter à son enseignante un mot d'un parent dans le cahier de liaison justifiant son absence.

Une absence de plus de trois jours doit être justifiée par un certificat médical.

**Les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors des heures de classe (seules certaines rééducations peuvent se faire sur temps scolaire en accord avec l'enseignante et le chef d'établissement).**

Les départs anticipés en vacances et les retours décalés ne sont pas acceptés.

### Les retards :

Des retards répétés peuvent entraîner la non-admission de l'enfant dans sa classe jusqu'à l'heure de la récréation afin de ne pas perturber la classe.

### Les oublis :

Oublis à la maison : si votre enfant a oublié des affaires de classes (cartable, sac de sport, livres, cahiers, tabliers, manteaux, goûters...) **merci de ne pas appeler l'école**. Vous avez la possibilité de les déposer uniquement aux heures d'ouvertures des portes (8h45, 11h45, 13h35, 16h15) dans ce cas veillez à mettre le nom et la classe de l'enfant sur les affaires que vous déposez.

Oublis en classe : en cas d'oublis dans la classe **les élèves ne sont pas autorisés à remonter**.

## LA TENUE VESTIMENTAIRE

**LA TENUE DE SAINT PIERRE DE CHAILLOT SERA OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ELEVES DE LA TPS AU CM2.**

### Le Tablier :

Vous trouverez les informations de commande chez « Bobine » en allant sur le site de l'école : <https://spc-paris.fr/commander-un-tablier/>

### Les vêtements :

- Pantalons, bermudas, jupes, robes doivent être bleu marine unis et sans motif.

Le jean est autorisé s'il est bleu marine.

-Les pulls doivent être sans capuche et sans motif.

-Les chaussures doivent être sobres (marron, bleu-marine ou blanches).

-Sont refusés :

- *Le débardeurs*
- *Les mini jupes*
- *Les leggings*
- *Les shorts courts*
- *Les robes « bain de soleil »,*
- *Les jupes en tulle*
- *Les tissus brillants, à sequins, à paillettes*
- *Les pulls à capuche*
- *Les hauts à bretelles*
- *Les chaussures clignotantes, à paillettes, à talons, type « crocs », type mules.*

**Pour le sport :**

*Le tee-shirt de sport de l'école est obligatoire pour les élèves du CP au CM2 le mardi, jour du sport. Il est à commander chez « Bobine ».*

*<https://www.letablierbobine.fr/produits?school=st-pierre-de-chaillot-bis#product-list>*

*Pour le bas, seuls les joggings ou bermudas (coupés au-dessus du genou) sont autorisés. Les leggings et shorts sont interdits.*

*Les tenues de sport ne sont pas autorisées en dehors du jour de sport (le mardi).*

## LES OBJETS

*Les objets dangereux sont strictement interdits.*

*Les objets précieux n'ont pas leur place à l'école (argent, bijoux, ...). L'école décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels apportés à l'école.*

*Les portables et les tablettes (et autres objets numériques) ainsi que les appareils photos ne sont pas autorisés.*

## L'INFIRMERIE

***Maladie :** L'école n'est pas le lieu adapté, ni équipé pour garder des enfants malades. **Aucune prise de médicaments n'est possible à l'école (même avec une ordonnance).***

*Nous ne sommes pas habilités de donner de paracétamol ou autre anti-douleur.*

*Pour le respect de votre enfant, des autres enfants et de l'équipe éducative, merci de signaler toute maladie contagieuse (covid, gastro-entérite, varicelle, grippe, rubéole, scarlatine, conjonctivite, ...) et dans ce cas veiller à garder votre enfant à la maison.*

*Si votre enfant est malade ou est victime d'un accident durant le temps scolaire nous vous contacterons par téléphone pour venir le chercher.*

## LES LIVRES ET LES FOURNITURES

*Une partie des livres sont fournis par l'école ainsi qu'une grande partie du matériel scolaire (cahiers, feuilles, agendas...). Les livres prêtés doivent être couverts, marqués au nom de l'enfant et rendus en bon état en fin d'année.*

*Pour ce prêt de livres, les familles des élèves du CE1 au CM2 sont facturées forfaitairement de 15 euros chaque année.*

*Une liste de petit matériel est demandée par chaque enseignante (voir sur le site de l'école mi-juin).*

## LES SANCTIONS

*Les élèves doivent respecter le règlement de l'école.*

*S'il n'y parvient pas, il devra exécuter la punition qui lui est demandée.*

*Si l'élève commet une faute grave, un avertissement pourra être inscrit dans le bulletin de notes.*

*Plusieurs avertissements peuvent entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève.*

SIGNATURE DES PARENTS

SIGNATURE DE L'ELEVE